



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 juin 2021

Résultats de l'enquête de représentativité 2021 des organisations syndicales des masseurs-kinésithérapeutes libéraux

L'enquête de représentativité des organisations syndicales nationales des masseurs kinésithérapeutes libéraux a été lancée par un avis publié au Journal officiel du 16 avril 2021.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures des organisations syndicales a été fixée au 16 mai 2021. Trois dossiers ont été déposés dans les délais impartis par les organisations suivantes :

- Le Syndicat National des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (**SNMKR**) ;
- La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (**FFMKR**) ;
- **Alizé**.

Au terme de la procédure conduite par la Mission Nationale de Contrôle (MNC), la représentativité est acquise pour les trois organisations syndicales ayant présenté une candidature.

La reconnaissance de la représentativité détermine la participation de ces organisations syndicales aux futures négociations avec l'Assurance maladie.

Contacts presse :

Direction de la sécurité sociale

Carine DELPY : dss.presse@sante.gouv.fr - carine.delpy@sante.gouv.fr